

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 22 août 2023 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard
Madame Valérie Aubut, présidente
Monsieur Jonathan Bellemare
Monsieur Pier-Charles Boily
Monsieur Jérôme Carette
Madame Gabrielle Côté
Madame Caroline Girard
Madame Christine Girard

Madame Mélanie Gagnon
Madame Joanne Landry
Monsieur Steeve Larouche
Madame Nathalie Lemieux
Madame Cynthia Minier
Madame Marianne Simard
Madame Tanya Paradis

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, monsieur René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Invités : monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles et monsieur Marc-André Ouellette, directeur par intérim du Service des ressources financières.

Mot de bienvenue

Madame Valérie Aubut, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

1. CONVOCATION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA230822-01 Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023

CA230822-02

Sur proposition de madame Joanne Landry, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

Pour le point 8.9, monsieur Harvey mentionne qu'à la suite de l'adoption par le conseil d'administration du Plan d'engagement vers la réussite en juin dernier et sa transmission au ministère de l'Éducation, il sera effectif à partir du 28 août 2023.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Valérie Aubut, présidente, demande si des membres ont des conflit d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Madame Marianne Simard mentionne qu'il pourrait y avoir une apparence de conflit d'intérêts pour le point 8.2.2 « Construction d'une résidence pour les élèves en formation professionnelle » et qu'elle s'abstiendra de voter.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 22 août 2023. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Travaux de construction réalisés pendant la période estivale dans 13 écoles et centres. À noter, entre autres, que les travaux d'agrandissement à l'école Saint-Pierre débiteront le 21 septembre prochain et que les travaux de ventilation à l'école Saint-Joseph d'Alma ont débuté et se poursuivront jusqu'au mois d'avril 2024;
- Nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) : présentation d'une analyse préliminaire des résultats 2022-2023 quant à la réussite éducative;
- Organisation de la rentrée scolaire;
- En ce qui concerne les ressources humaines, Monsieur Harvey mentionne qu'en date de ce jour, la presque totalité des postes sont comblés avec du personnel qualifié.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

7.1. Assermentation des personnes suivantes : Valérie Aubut, Mélanie Gagnon, Cynthia Minier, Marilyn Allard, Pier-Charles Boily, Jérôme Carette, Gabrielle Côté, Christine Girard et Steeve Larouche

Madame Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, confirme que les personnes suivantes ont prêté leur serment d'office :

- Madame Cynthia Minier et monsieur Jérôme Carette en date du 26 juin 2023;
- Mesdames Valérie Aubut, Marilyn Allard, Christine Girard et Mélanie Gagnon ainsi que messieurs Pier-Charles Boily et Steeve Larouche en date du 27 juin 2023;
- Madame Gabrielle Côté en date du 22 août 2023.

7.2. Règles de fonctionnement du conseil d'administration et des comités : rappel

Madame Valérie Aubut, présidente, rappelle que les règles du fonctionnement du CA et des comités se retrouvent sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

7.3. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Madame Valérie Aubut, présidente, rappelle que les *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* se retrouvent sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

7.4. Allocation et remboursement des dépenses

Madame Valérie Aubut, présidente, rappelle que tous les documents en lien avec l'allocation de présence et le remboursement des dépenses des membres se retrouvent sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

7.5. Programme d'aide aux employés (dépliant)

Madame Valérie Aubut, présidente, rappelle que le document en lien avec le programme d'aide aux employés se retrouve sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2023-2024

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean doit adopter et transmettre au ministre de

l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 831 803 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains, ainsi que du montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2022;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 4 683 485 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins, au montant de 31 067 297 \$;
- Un nombre de 24 617 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et
- Le taux de 0,09730 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

Considérant le budget respecte la politique du Centre de services scolaire concernant les objectifs, principes et critères inhérents à la répartition des ressources financières;

Considérant le budget a été préparé selon les orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration et selon les modalités de répartition des ressources adoptées par le Conseil d'administration sur les recommandations du comité de répartition des ressources;

CA230822-03

Sur proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2023-2024 prévoyant des revenus de 135 300 048 \$ et des dépenses de 136 131 851 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

8.2. Demande d'ajout d'espace

8.2.1. Demande de remplacement de bâtiment : école Saint-Joseph d'Hébertville

Considérant qu'en juin dernier, le ministère de l'Éducation du Québec invitait les Centres de services scolaire à déposer, avant le 29 septembre 2023, des projets d'ajout d'espace (mesure 50511 : Ajout d'espace pour la formation générale et mesure 50631 : Remplacement d'un bâtiment) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 et ce, pour l'implantation de maternelles 4 ans et les besoins d'espace ou de remplacement;

Considérant l'analyse de la capacité d'accueil et des besoins des établissements en prévision des quatre prochaines années, qui a été réalisée en tenant compte des paramètres appliqués par le Ministère pour l'octroi de budgets ainsi que de l'état de vétusté des bâtiments;

Considérant qu’au terme de cette analyse, il y a lieu de déposer une demande de financement pour l’école Saint-Joseph d’Hébertville : remplacement d’un bâtiment (six classes et un gymnase);

Considérant qu’à l’école Saint-Joseph d’Hébertville, des travaux importants sont requis pour fournir un milieu d’apprentissage adéquat et qu’il serait financièrement plus avantageux de remplacer une partie du bâtiment que de le rénover, et ce, selon l’analyse reçue d’un professionnel;

Considérant qu’afin de compléter la demande, le Centre de services scolaire doit transmettre divers documents, dont une résolution d’appui du conseil d’administration;

CA230822-04

Sur proposition de madame Joanne Landry, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l’unanimité :

- De présenter la demande d’ajout d’espace suivante en formation générale :
 - Saint-Joseph d’Hébertville : remplacement d’un bâtiment (six classes, un gymnase et locaux connexes)
- Que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tout écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

8.2.2. Demande d’ajout d’espace : construction d’une résidence pour élèves en formation professionnelle

Considérant qu’en juin dernier, le ministère de l’Éducation du Québec invitait les centres de services scolaires à déposer, avant le 29 septembre 2023, des projets d’ajout d’espace (mesure 50512 : Ajout d’espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034;

Considérant que, comme plusieurs municipalités au Québec, Alma (et la MRC Lac-Saint-Jean-Est) est frappée par une pénurie sévère de logements locatifs;

Considérant que dans les années à venir, cette pénurie risque d’avoir des impacts négatifs sur les inscriptions d’élèves provenant de l’extérieur de notre territoire au Centre de formation professionnelle Alma;

Considérant que nos partenaires du Collège d’Alma sont aux prises avec la même problématique;

Considérant qu’une analyse d’opportunité a été effectuée pour la construction d’une résidence;

Considérant que l'analyse des points suivants a été effectués :

- La pénurie de logements;
- La vétusté de ceux-ci;
- Les loyers exigés;
- Un partenariat possible avec le Collège d'Alma;
- L'impact de la pénurie de logements sur les inscriptions;
- Le nombre d'élèves provenant de l'extérieur du territoire;
- La concertation régionale;
- Le nombre d'unité nécessaire;
- Le coût estimé de construction;
- La disponibilité d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire;

Considérant qu'au terme de cette analyse, il y a lieu de déposer une demande de financement pour la construction d'une résidence de 60 unités en partenariat avec le Collège d'Alma, avec 20 unités réservées au Centre de services scolaire;

Considérant que le Centre de services scolaire doit transmettre divers documents afin de compléter la demande, dont un document explicatif, un formulaire d'estimation du coût du projet ainsi qu'une résolution d'appui du Conseil d'administration;

Considérant qu'un estimé global préliminaire établit le coût à 6 783 626 \$;

CA230822-05

Sur proposition de madame Mélanie Gagnon, treize membres sont en accord et deux membres s'abstiennent, soit madame Marianne Simard et monsieur Pier-Charles Boily, et ce, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts. Les personnes qui s'abstiennent étant réputées se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- De présenter la demande d'ajout d'espace suivante en formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre :
 - Construction d'une résidence pour élèves de 60 unités, en partenariat avec le Collège d'Alma, avec 20 unités réservées au Centre de services scolaire.
- Que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tout écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

8.3. Rapports de la protectrice de l'élève et de la responsable du cheminement des plaintes

Le rapport de la protectrice de l'élève du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean pour l'année scolaire 2022-2023 est déposé. Dans son rapport, la protectrice de l'élève mentionne qu'elle a été interpellée par neuf (9) parents ou élèves. Deux (2) demandes ont été jugées non recevables, après examen sommaire. Pour les sept (7) autres cas, puisque les demandeurs n'avaient pas épuisé les autres démarches prévues à la procédure, ils ont été redirigés à la

responsable du traitement des plaintes. La protectrice de l'élève n'a reçu aucune demande à la suite du traitement fait par la responsable du traitement des plaintes.

Le rapport de madame Christine Flaherty à titre de responsable du cheminement des plaintes est déposé pour l'année scolaire 2022-2023. Vingt-quatre (24) parents ou élèves majeurs l'ont contactée au cours de l'année pour signaler une insatisfaction. Toutes les situations ont été réglées après l'intervention des instances concernées du Centre de services scolaire. Aucune de ces situations n'a fait l'objet d'une plainte à la protectrice de l'élève.

8.4. Élection à la présidence parmi les membres parents

Considérant que le conseil d'administration du Centre de services scolaire est présidé par un membre siégeant à titre de parent d'un élève, élu par l'ensemble des membres du conseil d'administration;

Considérant que madame Valérie Aubut a agi à titre de présidente du conseil d'administration depuis son élection le 22 octobre 2020 et que son mandat a pris fin immédiatement avant le traitement de ce point 8.4 (décision CA230627-11);

Considérant que le conseil d'administration doit élire un des membres parents à titre de président(e) du conseil d'administration et que le mandat du (de la) président(e) élu(e) prendra fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration, sauf destitution par le vote d'au moins deux tiers des membres du conseil;

Considérant que la procédure d'élection pour le poste de présidence du conseil d'administration est prévue dans les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, entré en vigueur le 27 janvier 2021 (résolution CA210119-03);

Madame Christine Flaherty, directrice du scrutin, appelle les propositions.

Madame Mélanie Gagnon propose Valérie Aubut.

Madame Valérie Aubut propose Jonathan Bellemarre.

Madame Joanne Landry propose la fermeture des mises en candidatures. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jonathan Bellemarre refuse.

Madame Valérie Aubut accepte.

CA230822-06

Madame Valérie Aubut est déclarée élue par acclamation, présidente du conseil d'administration.

8.5. Élection à la vice-présidence parmi les membres parents

Considérant que lors de la toute première séance du conseil d'administration et à chaque fois que ce poste devient vacant, les membres du conseil d'administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parents d'un élève, un président et un vice-président;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président exerce les fonctions et pouvoirs;

Considérant que le mandat du vice-président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration, sauf destitution par le vote d'au moins les deux-tiers des membres du conseil;

Considérant que le mandat de madame Valérie Ouellet a pris fin le 30 juin dernier;

Considérant que la procédure d'élection de vice-présidence du conseil d'administration est prévue dans les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, entré en vigueur le 27 janvier 2021 (résolution CA210119-03);

Madame Christine Flaherty, directrice du scrutin, appelle les propositions.

Madame Marilyn Allard propose Jonathan Bellemarre.

Madame Mélanie Gagnon se propose.

Madame Caroline Girard propose la fermeture des mises en candidatures. Adopté à l'unanimité.

Madame Mélanie Gagnon accepte.

Monsieur Jonathan Bellemarre accepte.

Les deux candidats s'adressent brièvement aux membres pour exprimer leur motivation.

La directrice du scrutin appelle le vote.

CA230822-07

Suite au dépouillement des votes, madame Mélanie Gagnon est déclarée élue à la majorité des voix, vice-présidente du conseil d'administration.

8.6. Élection de la personne remplaçante en cas d'absence de la présidence et de la vice-présidence (parmi les membres parents)

Considérant que lors de la toute première séance du conseil d'administration et à chaque fois que ce poste devient vacant, les membres du conseil d'administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parents d'un élève, un président et un vice-président;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président exerce les fonctions et pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un

deuxième remplaçant au président, désigné par le conseil d'administration, exerce les fonctions et pouvoirs du président;

Considérant que le mandat de monsieur Jonathan Bellemarre a techniquement pris fin à l'expiration de son premier mandat le 30 juin 2022 et qu'une nouvelle élection aurait dû avoir lieu en août 2022;

Considérant que la procédure d'élection pour le poste de deuxième remplaçant à la présidence du conseil d'administration est prévue dans les *Règles de fonctionnement du conseil d'administration*, entré en vigueur le 27 janvier 2021 (résolution CA210119-03);

Madame Christine Flaherty, directrice du scrutin, appelle les propositions.

Madame Joanne Landry propose Jonathan Bellemarre.

Monsieur Pier-Charles Boily propose la fermeture des mises en candidatures. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jonathan Bellemarre accepte.

CA230822-08

Monsieur Jonathan Bellemarre est déclaré élu par acclamation, comme deuxième remplaçant à la présidence du conseil d'administration.

8.7. Composition des comités du CA

Madame Valérie Aubut mentionne que selon la décision du conseil d'administration n° CA220830-10, les comités se composent comme suit :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- quatre à six membres du conseil d'administration, dont le président;
- le directeur général;
- le secrétaire général.

Comité de vérification :

- quatre à six membres du conseil d'administration;
- le directeur général;
- le directeur du Service des ressources financières;
- une direction d'établissement (école ou centre).

Comité des ressources humaines :

- quatre à six membres du conseil d'administration;
- le directeur général;
- le directeur du Service des ressources humaines.

8.8. Délégation des comités du CA

Considérant que quatre comités internes où siègent des membres du conseil d'administration sont en place;

Considérant qu'avec la fin du mandat de certains membres du conseil d'administration le 30 juin 2023 et l'arrivée de nouveaux membres, des postes sont à combler;

Considérant qu'il est important que les comités soient composés de membres du conseil d'administration de chaque catégorie (parents, membres du personnel, membres de la communauté);

Considérant qu'il y a lieu de déterminer la durée du mandat des membres au sein des comités internes;

CA230822-09

Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- De déléguer les personnes suivantes pour combler les postes vacants au sein des comités :

Comité de gouvernance et d'éthique

Poste 1 : Valérie Aubut, présidente du CA

Poste 2 : Jérôme Carette

Poste 3 : Christine Girard

Poste 4 : Pier-Charles Boily

Comité de vérification

Poste 1 : Steeve Larouche

Poste 2 : Mélanie Gagnon

Poste 3 : Valérie Aubut

Comité des ressources humaines

Poste 1 : Cynthia Minier

Poste 2 : Mélanie Gagnon

Poste 3 : Christine Girard

Poste 4 : Gabrielle Côté

Comité consultatif du transport

Poste 1 : Marilyn Allard

- Que la durée du mandat d'un membre au sein d'un comité interne soit de la durée de son

mandat au conseil d'administration.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

10. FIN DE LA RÉUNION


10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2023-2024, la prochaine réunion publique du conseil d'administration aura lieu le 21 novembre 2023.

10.2. Levée de la réunion

CA230822-10

La séance est levée à 20 h 20 sur la proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Valérie Aubut
Présidente du conseil d'administration



Christine Flaherty
Directrice générale adjointe
et secrétaire générale